

nement sur l'ensemble de ses politiques et programmes nationaux. Chacun d'entre eux s'acquitte de sa tâche dans sa propre optique. Chacun est censé veiller à ce que le travail de différents ministères aille dans le même sens que les politiques et programmes de l'ensemble du gouvernement. Il incombe à chaque organisme central de conseiller non seulement son propre ministre mais également, sous l'autorité de ce dernier, tous les autres ministres. Enfin, les organismes centraux ne se bornent pas à jouer un rôle de premier plan en matière de coordination et de consultation: ils sont appelés à prendre l'initiative dans les secteurs clés de la politique nationale. Leur activité est donc essentielle du point de vue de l'élaboration de politiques interministérielles et du point de vue de la cohérence des politiques gouvernementales.

Le ministère des Affaires extérieures, chargé de fournir aux autres ministères des conseils cohérents sur les politiques et les priorités relatives aux relations internationales du Canada dans leur ensemble, est considéré comme un organisme central par le gouvernement. Il doit veiller à ce que tous les programmes fédéraux forment un tout sur le plan de leurs prolongements internationaux, à ce qu'ils soient conformes aux politiques du gouvernement et aux exigences premières que celui-ci s'est fixées sur le plan national et international, et, enfin, à ce que celles-ci leur soient profitables. Pour mener cette tâche à bien, le Ministère doit exercer une influence quotidienne et une influence à long terme sur les activités d'autres ministères à l'étranger, veillant à ce qu'elles s'orientent dans une certaine voie et à ce qu'elles s'équilibrent.

Il nous incombe d'intervenir si des politiques internes ayant des incidences internationales ne cadrent pas bien avec la politique extérieure ou sont incompatibles avec les objectifs internationaux du pays. Nous devons analyser et comprendre les tendances qui, sur la scène internationale, peuvent influencer sur la teneur ou sur l'opportunité de certains projets, et nous devons conseiller les ministères intéressés en conséquence. Nous devons examiner les compétences et les objectifs des politiques sectorielles d'autres ministères en fonction de nos propres compétences et de la politique étrangère du gouvernement. Bien que nous assumions la réalisation de certains programmes, par exemple en matière de services consulaires ou d'information, nous sommes par essence un organisme central chargé de diriger la politique extérieure.

Notre objectif premier devrait être d'assurer un véritable leadership dans les questions et les programmes ayant des incidences importantes sur le plan international. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les ministres et le premier ministre lui-même doivent recevoir en temps opportun des conseils avisés sur l'élaboration et l'application des politiques gouvernementales, tant dans l'optique nationale qu'internationale. Le Ministère devrait participer à la définition des intérêts et des objectifs nationaux du Canada; il devrait, en outre, montrer la voie à suivre pour défendre ces intérêts et atteindre ces objectifs. Ayant déterminé quel était l'intérêt national dans son ensemble, il devrait également s'efforcer de rendre l'appareil gouvernemental aussi cohérent et aussi rationnel que possible.

L'établissement d'objectifs prioritaires reflétant les besoins du gouvernement est un aspect important de ce rôle directeur. Les objectifs premiers du Ministère, aussi bien